



Les membres d'AnimaTerra se répartissent en plusieurs cercles concentriques :

1. **Le Cercle blanc**, composé des membres fondateurs, Christine Kristof et Michel Maxime Egger. Ceux-ci sont garants du maintien des objectifs de l'association et du respect de ses valeurs et disposent pour cela d'un droit de veto absolu, applicable dans toutes les décisions de l'association. Ce droit est inaliénable même pour des décisions les concernant.
2. **Le Cercle orange** qui représente le cercle des **membres actifs** (comprenant les fondateurs et ceux et celles qui animent ou mettent leurs compétences et leurs connaissances au service de l'association (bénévoles, salariés...) de façon évidente ou régulière.
3. **Le Cercle Rouge** représente le **Conseil Collégial**. Seules les personnes du cercle blanc + orange peuvent postuler. (l'entrée se fait par cooptation après 3 à 6 mois d'activité au sein de l'association.
4. **Le Cercle jaune** composé par les **membres adhérents**, amis et personnes qui participent aux activités de l'association de façon ponctuelle ou à distance, et qui la soutiennent.
5. **Le Cercle bleu** composé des **personnes intéressées** qui souhaitent recevoir les nouvelles sans participer.

+ deux autres cercles associés qui font la jonction à divers niveaux avec les cercles précédents :

- **Le Cercle violet** ou **Cercle des sages**, qui a une vocation de consultation et d'orientation, donne son avis au Conseil Collégial.
- **Le Cercle vert** ou **Cercle des partenaires** (parrains, membres d'honneur, bienfaiteurs...). Le statut de membres partenaires est soumis à la validation du Conseil Collégial.

Les membres des cercles associés peuvent indifféremment être ou non membres des catégories décrites en 2) 3)4) ou 5).